

TABLE DES MATIÈRES

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE	2
2.1.	Composantes physiques	2
2.2.	Composantes biologiques.....	2
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN.....	7
3.1.	Situation géographique et contexte régional.....	7
3.2.	Accessibilité et équipements d'accueil existants	7
3.3.	Utilisation du territoire	8
3.4.	Tenure des terres	9
3.5.	Affectation du territoire.....	9
3.6.	Gestionnaires du site.....	9
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE	11
5.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION	11
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	12
7.0	Lignes directrices d'un développement durable.....	12
7.1.	Vocation et orientations de développement durable.....	12
7.2.	Pré faisabilité et prise en charge du site	14
8.0	RÉFÉRENCES	16

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 211 500 m UTM (Nord) : 5 418 500 m
 Longitude : 68° 47' 00'' Latitude : 48° 53' 30''

Le secteur des Îlets-Jérémie (îlets, baie et marais) se situe sur le territoire de la municipalité de Colombier, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord. Celui-ci est localisé à environ 70 km à l'ouest de Baie-Comeau. La baie couvre une superficie d'environ 1 km². Située à moins de 300 m de la route provinciale 138, elle est facilement visible en direction sud. Le marais est connu sous l'appellation de « marais à Hickey ».

2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

2.1. Composantes physiques

La baie des Îlets Jérémie constitue l'embouchure d'un marais salé littoral d'une superficie de 91 ha. Ce marais, relativement fermé, est ceinturé au sud, par une barre de sable d'environ 1,6 km de longueur, le long de laquelle on retrouve une grande plage sablonneuse. Au nord, le marais salé est bordé par une falaise à pente forte, alors qu'à l'est, la pente du littoral est presque nulle. Par ailleurs, sur la surface de la baie, on retrouve de nombreux récifs rocheux immergés à marée haute. Le rivage est, quant à lui, constitué d'affleurements de roche-mère, entrecoupés de quelques plages.

L'estran de la baie présente un substrat composé presque exclusivement de sable, à l'exception du marais salé, où le substrat de surface est nettement dominé par l'argile. Sous cette couche d'argile, se trouve une épaisse couche de matière organique noire. L'isolement du marais derrière la barre de sable permet l'accumulation de cette matière organique non lavée par les courants et les vagues à marée haute. Le substrat des chenaux du marais est constitué principalement de sable.

2.2. Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont la présence d'un marais salé, d'une barre de sable, d'une grande richesse marine, d'une concentration importante d'oiseaux aquatiques et d'une grande diversité de la flore.

Marais à Hickey

La baie des Îlets Jérémie renferme un marais salé de 91 ha, dont 10 ha de marais à Spartine alterniflore et 81 ha d'herbaciaie salée (Dryade 1980). Ce marais présente un étagement caractéristique des marais de l'estuaire maritime, sans toutefois présenter la zone du marais à Spartine étalée (voir tableau 6.1).

Tableau 6.1. Étagement végétal du marais des Îlets Jérémie

Zones	Espèces végétales dominantes	Autres espèces végétales
Bordure du marais	Aulne rugueux Myrique baumier Jonc de la Baltique Carex paléacé	Aster de la Nouvelle-Angleterre Potentille ansérine Épilobe à feuille étroite Gesse maritime Vesce jargeau Trèfle alsike Trèfle rouge Saule sp. Graminées
Herbaçaie salée	Plantain maritime Glaux maritime	Troscart maritime Salicorne d'Europe Spergulaire sp. Arroche hastée Spartine pectinée Potentille ansérine Renoncule fausse-cymbalaire
Marelles	Ruppie maritime	Scirpe maritime
Marais à Spartine alterniflore	Spartine alterniflore	Quelques espèces associées à l'herbaçaie salée peuvent être retrouvées à la limite du bas marais (i.e. Salicorne d'Europe)

Les marelles et les canaux d'irrigation occupent à eux seuls près de 50 % de la superficie de l'herbaçaie salée. Dans chacune des marelles, on retrouve de 30 à 70 % de Ruppie maritime ainsi qu'une grande diversité d'organismes. Ainsi, les gammares, néréis et autres petits invertébrés aquatiques y sont présents en grand nombre. Les épinoches utilisent également ces espaces pour frayer. Lors d'un inventaire sommaire à l'été 1999, quatre espèces d'épinoches aux stades « adulte et juvénile » ont été retrouvées soient, en ordre d'abondance relative : l'Épinoche tachetée, l'Épinoche à neuf épines, l'Épinoche à trois épines et l'Épinoche à quatre épines. L'abondance de ces organismes démontre très bien la richesse particulière de ce marais.

Barre de sable

Longeant le marais salé sur environ 1,6 km, la barre de sable des Îlets-Jérémie ajoute au caractère unique de l'endroit (figure 6.1). Cette barre est colonisée par plus d'une quarantaine d'espèces végétales, selon l'inventaire de l'été 1999. L'Élyme des sables et la Gesse maritime dominent le cordon littoral, accompagnés notamment sur le bas de la dune par le Caquillier édentulé et, sur le haut des dunes par le Botryche à feuille couchée, l'Iris à pétales aigus, le Genévrier commun, la Smilacine étoilée maritime, l'Airelle vigned'Ida et la Livèche écossaise. À certains endroits, des zones boisées sont présentes sur la

partie la plus haute de la dune. Celles-ci accueillent notamment un bon nombre de passereaux.

Richesse marine

La baie des Îlets Jérémie est un endroit propice pour la faune marine. La présence du marais salé et d'une plaque de zostère marine à son embouchure favorise la colonisation de l'endroit par plusieurs espèces animales (Génivar s.d.; Naturam Environnement 1998).

Les affleurements rocheux de la baie des Îlets Jérémie constituent un site privilégié d'échouerie pour les phoques du secteur. Le récif le plus au large est fréquenté régulièrement par les Phoques communs. Au début du mois de juillet 1999, il a été possible d'y apercevoir jusqu'à 30 phoques, dont quelques individus immatures. Notons que le Phoque commun est une espèce désignée comme prioritaire par SLV 2000 (Mousseau et Armellin 1996).

Dans le secteur de la baie, il est aussi possible d'observer une concentration très importante de gammares, de mysis et d'épinoches nageant dans l'eau peu profonde et au moins 11 espèces de mollusques. La Macome balthique est le mollusque dominant du secteur alors que l'on observe beaucoup de littorines parmi les algues fixées aux roches. Un banc de Myes communes d'une superficie totale d'un peu plus de 42 ha est aussi présent dans la baie et le long de la côte en direction est (Procéan 1995). Sur la plage longeant la barre de sable, il a même été possible de remarquer la présence particulière de coquilles de Grande pholade rugueuse (*Zirphaea crispata*), une espèce peu souvent observée dans l'estuaire maritime (Isabelle Picard, comm. pers.). En outre, cet endroit serait un site de fraie du capelan (Génivar s.d.).

Faune avienne

La baie des Îlets Jérémie est l'hôte d'une faune avienne très importante, tant en nombre qu'en diversité et ce, tout au long de l'année.

Le marais des Îlets Jérémie et le secteur marin environnant sont déjà reconnus en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 0112-91). À l'automne 1991, on a noté la présence du Canard noir, de la Sarcelle à ailes vertes, de la Sarcelle à ailes bleues et du Fuligule à collier dans le secteur du marais salé. Lors de la migration automnale, plus d'un millier d'anatidés d'au moins 10 espèces différentes le fréquenteraient, dont principalement des Sarcelles à ailes vertes, des Canards pilets, des Canards noirs et des Bernaches du Canada (Brault *et al.* 1998). Le secteur marin accueille également d'importants rassemblements migratoires de macreuses et des Hareldes kakawi, en plus d'être une aire d'hivernage importante pour cette dernière espèce (Lehoux *et al.* 1985). La baie des Îlets Jérémie serait d'ailleurs un des principaux sites de migration des macreuses à front blanc (Mousseau et Armellin 1996; Brault *et al.* 1998). Lors d'une visite à la fin juillet 1999, quelques milliers d'oiseaux ont été observés au large de la barre de sable. Ce rassemblement se composait de Hareldes kakawi et de macreuses.

Les Eiders à duvet se retrouvent aussi en bon nombre dans la baie des Îlets Jérémie, lors de la période d'élevage des oisillons. À l'été 1999, près de 200 adultes et 80 oisillons ont été observés dans le secteur ouest de la baie.

La tourbière bordant le marais est un site de nidification pour le Balbuzard pêcheur. Un juvénile a d'ailleurs été observé dans le nid durant l'été 1999. Le Canard noir y nicherait également, puisque quelques individus immatures ont été observés.

En 1988, Bélisle (1990) rapportait la présence d'une héronnière à proximité du marais. Celle-ci n'aurait toutefois pas été revue à partir de l'année suivante. Lors des visites de 1999, trois hérons et un bihoreau gris ont été observés dans ce secteur.

Mentionnons finalement qu'il a été possible de remarquer la présence exceptionnelle de 3 cygnes chanteurs (*Cygnus cygnus*) dans le marais au début juillet 1999. Cette espèce eurasiennne est en effet un visiteur inusité en Amérique du Nord (Peterson 1980). Par la suite, les mêmes individus auraient fréquenté le marais pendant plus d'une semaine au début du moins d'août (Rémi Gilbert, résidant, comm. pers.). Un Pygargue à tête blanche immature a été aperçu survolant le marais durant la même période (R. Gilbert, résidant, comm. pers.). Cette espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Beaulieu 1992).

Diversité végétale

Lors des inventaires sommaires de 1999, plus de 125 taxons ont été recensés. Cette grande diversité taxonomique découlerait de la diversité importante d'écosystèmes dans le secteur des Îlets-Jérémie. En effet, en plus du marais salé et de la barre de sable, on retrouve plus à l'est une tourbière et des typhaies parsemées d'îlots boisés dont le peuplement forestier dominant est la sapinière à bouleau blanc mature. L'alternance des affleurements de roche-mère et des plages sablonneuses favorise également la colonisation du site par un nombre élevé d'espèces floristiques.

On rapporte dans la région la présence de trois espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Lavoie 1992). Ainsi, les tourbières de la région abriteraient l'Aréthuse bulbeuse, l'Utriculaire à scapes géminés et le Xyris des montagnes (Mousseau et Armellin 1996). Il n'a cependant pas été possible de confirmer leur présence dans la tourbière bordant le marais salé, en raison du caractère sommaire de la visite de l'été 1999 et du moment de l'année où elle a été effectuée.

Cependant, plusieurs espèces végétales particulières ont été recensées en 1999, dont quatre espèces d'Orchidées. Deux plants de Platanthère à feuilles orbiculaires ont été observés dans la sapinière à bouleau blanc, près du sentier longeant le marais à l'est. Tandis qu'une colonie importante de Platanthère dilatée et de Platanthère claviforme se trouvaient dans la tourbière adjacente. Au travers des affleurements de roche-mère du secteur ouest de la baie, se retrouvait enfin la Spiranthe de Romanzoff. De plus, l'Épilobe à feuilles étroites, une espèce plutôt rare au Québec (Marie-Victorin 1964), semble bien établi en bordure nord-est du marais salé.

3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

3.1. Situation géographique et contexte régional

Situation géographique

La municipalité de Colombier compte environ 950 habitants et s'étend sur une très longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. Outre quelques maisons et résidences secondaires, ce secteur est relativement isolé. La baie des Îlets Jérémie se trouve à environ 6 km du cœur du village de Colombier.

Les localités situées de chaque côté de celle de Colombier sont Forestville à l'ouest et Betsiamites à l'est. Le site se trouve à quelque 30 km de la première et à 15 km de la seconde. Entre ces deux points, il n'existe que très peu d'accès, ni de contacts visuels avec le fleuve, exception faite de brèves percées visuelles localisées. En fait, la plus importante fenêtre sur le littoral, entre la baie Laval à Forestville et l'entrée de la ville de Ragueneau à l'est, se situe aux Îlets-Jérémie. Il s'agit d'une vue orientée vers l'ouest depuis la route 138 et qui permet d'observer l'ensemble du marais salé. Celle-ci est peu perceptible pour les véhicules se déplaçant vers l'est. Toutefois, immédiatement après l'entrée du chemin menant à la chapelle, les passagers de ces mêmes véhicules peuvent avoir une vue en contrebas sur la baie des Îlets Jérémie.

Contexte régional

Outre l'attraction historico-religieuse entourant la Chapelle des Îlets-Jérémie, les activités touristiques sont peu développées dans ce secteur de la Haute-Côte-Nord. Les pôles touristiques majeurs sont relativement éloignés, étant localisés autour de Tadoussac à l'ouest et de Baie-Comeau à l'est. La vocation du village de Colombier est nettement agroforestière alors que les localités environnantes sont davantage forestières. Le premier site touristique d'intérêt se situe à l'est dans le secteur de la réserve autochtone de Betsiamites (Centre de villégiature Innu de Papinachois).

3.2. Accessibilité et équipements d'accueil existants

On accède en véhicule motorisé (automobile, camion, motocyclette, etc.) au secteur de la baie des Îlets Jérémie, à partir de la route provinciale 138. D'une longueur d'environ 1 km, le chemin d'accès public est constitué de terre battue et de gravier. Un premier petit sentier aménagé permet d'admirer le secteur marin côtier. Depuis ce secteur, il est possible de parcourir la plage à pied à marée basse afin d'accéder à l'embouchure du marais. Cependant, cette voie d'accès est plutôt ardue, notamment dû au fait que le chenal d'écoulement du marais est difficilement franchissable en raison de la profondeur de l'eau et du substrat très argileux.

Pour accéder au marais, il est préférable d'emprunter un des deux autres sentiers disponibles situés plus à l'est. Ainsi, le sentier d'accès, situé sur les terres du domaine public au nord du marais, donne sur la partie nord de l'herbaciaie salée. Cet accès présente également certaines difficultés en raison de la pente forte. Il existe néanmoins un

troisième sentier longeant le secteur est du marais et permettant d'accéder facilement en VTT (véhicule tout terrain) ou à pied à la barre de sable et au littoral, même lors des marées hautes journalières. D'une longueur d'environ 2,3 km, ce sentier n'est toutefois pas accessible au public, son entrée étant située sur une terre privée.

L'accès au site par embarcation est très peu recommandé en raison des nombreux récifs immergés par quelques centimètres d'eau seulement et disséminés un peu partout dans la baie.

Le secteur n'est que faiblement pourvu en équipements d'accueil pour les visiteurs qui seraient intéressés à connaître, à observer ou à visiter les habitats marins du secteur. Ceux-ci se limiteraient à quelques stationnements près de la Chapelle historique des Îlets-Jérémie et à une vieille rampe de mise à l'eau.

3.3. Utilisation du territoire

En général, la baie des Îlets Jérémie est très peu fréquentée, à l'exception du secteur près de la Chapelle historique des Îlets-Jérémie qui accueille chaque année de nombreux touristes (achalandage inconnu).

La Chapelle historique des Îlets-Jérémie est un lieu de pèlerinage particulier pour la communauté montagnaise de Betsiamites. Les membres de cette communauté viennent y effectuer leur neuvaine annuelle et utilisent alors un camping rustique situé à proximité de la chapelle. À cet effet, notons que les Îlets-Jérémie auraient été l'emplacement traditionnel du village de la communauté autochtone régionale avant l'établissement des réserves. Ce site représente donc pour les autochtones une grande valeur traditionnelle et religieuse.

En dehors de la période de chasse, le secteur de la barre de sable et du marais font l'objet de visites ponctuelles seulement. Ainsi, seuls quelques résidents de Colombier y pratiquent la cueillette artisanale de la mye commune au printemps. À l'automne cependant, le marais est fréquenté par un bon nombre de chasseurs à la sauvagine, comme le témoigne la présence de plus d'une dizaine de caches. On y aurait même dénombré jusqu'à une trentaine de caches lors de certaines années (Comité ZIP 1998).

À l'extrémité est du marais salé, on observe la présence d'un secteur à vocation agroforestière. Ainsi, le propriétaire de ce lot y possède un champ, en plus d'y avoir effectué une plantation de résineux en bordure du marais.

Le secteur du marais salé aurait été soumis à des travaux de remblayage lors de la construction de la route provinciale 138 (Mousseau et Armellin 1996). De plus, il existe un site d'enfouissement désaffecté au fond de la baie (Pêches et Océans).

3.4. Tenure des terres

Les terres bordant la baie des Îlets Jérémie sont majoritairement privées (figure 6.2). La tourbière à l'est, ainsi que les terres le long du sentier d'accès au nord du marais, appartiennent au M.R.N. (secteur Terres).

Tableau 6.2 Tenure des terres du secteur de la baie des Îlets Jérémie

N ^{o1}	N ^o de lot	Propriétaire	Superficie (ha)
1	Blocs G-P / I-P / J-P / K-P / M-P / N-P / O-P	Tourbières Omer Bélanger inc.	254,9
2	Bloc P-P	Henri Parisé	29,6
3	Bloc Q-P	Marc-André Hickey	6,2
4	Bloc Q-P	Gilbert Gagné	28,6
5	Blocs F-P / R-P	M.R.N. (Terres)	82,5
6	Blocs C-P / D-1 / D-2-P / E-P	Monique Hickey	104,5
		Jean-Claude Degrasse	
7	Partie non subdivisée (P.N.S.)	M.R.N. (Terres)	73,5
8	Lots 9 / 9-P / 10-P	Lisette Lavoie	160,4

¹ Le chiffre de la première colonne correspond aux terrains identifiés à la figure 6.2.

3.5. Affectation du territoire

Zonage municipal

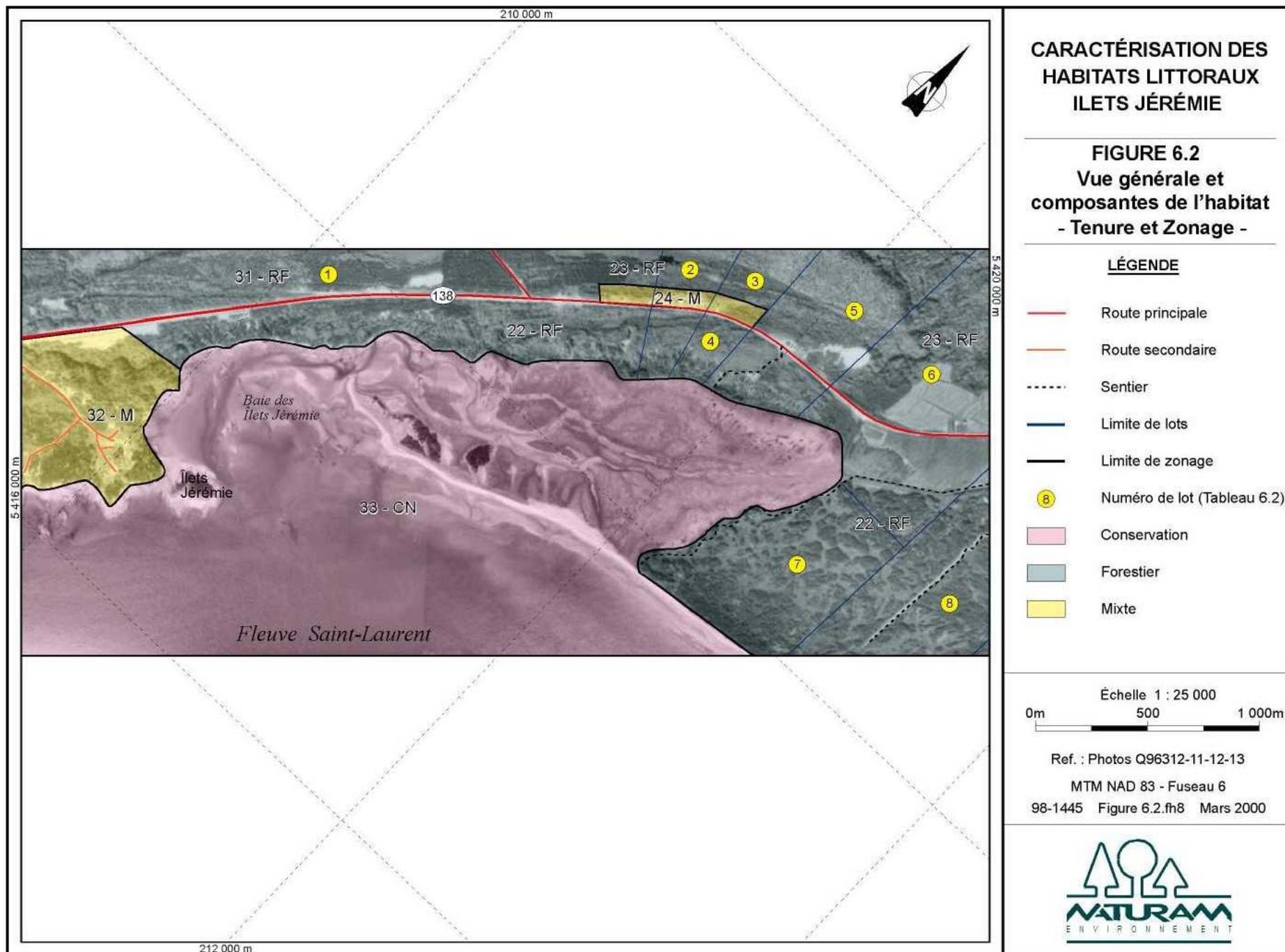
L'ensemble du territoire marin, ainsi que le marais salé et la barre de sable, ont reçu une affectation de « conservation » attribuée par la municipalité de Colombier. À part une zone « mixte » située à l'ouest de la baie et une autre bordant la route 138, l'affectation du milieu terrestre entourant la baie des Îlets Jérémie est majoritairement « forestière ».

Statut actuel du site

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce secteur compte trois aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 0111-92 / 0112-91 / 0113-92), reconnues en tant qu'habitats fauniques. Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

3.6. Gestionnaires du site

Jusqu'à présent, les activités pouvant se dérouler dans le marais à Hickey et la baie des Îlets Jérémie se trouvent sous la juridiction exclusive des autorités gouvernementales fédérales et provinciales, notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur la protection des eaux navigables, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



Les activités qui s’y déroulent sont donc principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la faune et la Société de la Faune et des Parcs du Québec. Bien qu’ils pratiquent certaines activités dans le secteur (protection, inventaire faunique, etc.), ces organismes n’ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

Selon les informations obtenues en cours d’étude, à part quelques organismes qui se sont intéressés à la mise en valeur du patrimoine religieux, culturel et historique entourant la Chapelle et son secteur immédiat, aucun organisme local ou régional ne semble avoir jamais manifesté d’intérêt pour la conservation et la mise en valeur des habitats littoraux marins du secteur (marais et baie).

4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Par rapport aux autres habitats littoraux de l’estuaire maritime, l’importance écologique de la baie des Îlets Jérémie pourrait se qualifier de très élevée. Bien que l’endroit ait été peu étudié par le passé, sa contribution au maintien de l’écosystème laurentien semble, en effet, relativement importante. Sa très grande biodiversité et la présence de plusieurs composantes biologiques d’intérêt (échouerie de phoque, marais salé, barre de sable, etc.) justifient certainement qu’on accorde une attention particulière à sa conservation.

5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Le marais à Hickey aurait subi des travaux de remblayage lors de la construction de la route 138 (Mousseau et Armellin 1996). Datant de quelques décennies, ces travaux ne semblent pas avoir laissé de traces apparentes sur le terrain. Par ailleurs, au fond du marais (extrémité est), il aurait pu y avoir un empiétement de l’activité agricole sur le marais, soit par remblayage ou par drainage. Cependant, lors des visites de 1999, aucun indice de telles modifications du marais n’a été trouvé. L’examen de photographies aériennes à diverses époques pourrait fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Dans l’ensemble, le site ne paraît pas soumis à des perturbations humaines importantes risquant d’affecter les communautés biologiques actuelles ainsi que les fonctions écologiques du marais. Ainsi, malgré la proximité de la route 138, il ne semble pas y avoir de traces d’érosion humaine, de piétinement ou autres. Actuellement, seule la chasse automnale à la sauvagine induit un dérangement temporaire de la faune avienne. Toutefois, bien qu’il soit reconnu par les gestionnaires de la faune (FAPAQ, Conservation Québec, Service canadien de la faune) que ce secteur subit durant cette période une pression de chasse relativement importante par rapport à sa superficie, aucun impact négatif, signe de surexploitation ou indice de perturbation de la faune n’ont été soulignés jusqu’à présent.

La baie des Îlets Jérémie ne semble subir aucune pression anthropique majeure. À part, quelques cueilleurs locaux de myes communes, la baie n’est fréquentée que par des visiteurs occasionnels n’ayant pas d’effets négatifs significatifs sur le milieu et ses composantes biologiques.

6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 6.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des Îlets-Jérémie à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice consiste à proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable du secteur des Îlets-Jérémie.

7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaîtrait souhaitable que le développement de ce milieu relativement isolé, mais à valeur écologique très élevée, soit plus axé vers la conservation du patrimoine naturel que vers la mise en place d'une attraction touristique d'importance. Cela paraît d'autant plus justifié qu'il existe déjà deux autres marais d'importance sur la Haute-Côte-Nord où des infrastructures touristiques ont été aménagées (marais de Pointe-aux-Outardes avec 491 ha et marais de Pointe-au-Boisvert avec 288 ha).

Dans ce contexte, la vocation proposée pour le secteur des Îlets-Jérémie en est une de conservation intégrale respectueuse des utilisations déjà présentes (chasse à la sauvagine, cueillette de mollusques, randonnée pédestre, etc.). Une telle vocation cependant ne limite pas la réalisation de certaines activités de mise en valeur. Dans le sens de cette vocation, les deux principales orientations de développement durable suggérées seraient les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale du secteur des Îlets-Jérémie :
 - Obtenir un statut de protection particulier reconnaissant leurs conditions d'habitats essentiels au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent.
 - Réunir tous les intervenants concernés (propriétaires, municipalité, communauté autochtone, chasseurs) et élaborer un protocole d'entente visant la protection du milieu naturel et la pérennité des ressources et de leurs usages.
 - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux.

- Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme le secteur des Îlets-Jérémie (code d'éthique adapté aux particularités locales).

Tableau 6.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des Îlets-Jérémie

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique très élevée du marais et de la baie.	X	X
- Présence d'une importante fenêtre visuelle sur le marais et le fleuve (en direction ouest depuis la route 138).		X
- Présence d'une attraction touristique à proximité (Chapelle des Îlets-Jérémie - Valeur traditionnelle élevée pour les autochtones).		X
- Proximité de la route 138.		
- Chemin d'accès entretenu (1 km).		X
- Accessibilité réduite aux habitats (sentiers difficiles dont certains privés).	X	X
- Faible fréquentation.	X	
- Marais et baie de tenure publique.	X	
- Lots riverains de tenure privée.	X	X
- Valeur écologique du marais et de la baie reconnue par la municipalité (zonage de conservation) et le gouvernement provincial (habitats fauniques).	X	X
Contraintes		
- Localisation dans un secteur isolé de la côte où les percées visuelles sont peu nombreuses.		X
- Éloignement par rapport aux pôles touristiques majeurs (Tadoussac et Baie-Comeau).		X
- Vocation principalement agroforestière de la municipalité.	X	
- Vocation non connexe de l'attraction touristique (lieu de pèlerinage) par rapport aux objets de conservation et mise en valeur du milieu naturel.		X
- Sous-développement des infrastructures d'accueil touristiques (espaces de stationnement restreints, vétusté de la rampe de mise à l'eau, absence d'halte routière, absence de service d'hébergement et de restauration).		X
- Accessibilité réduite aux habitats (sentiers difficiles et privés pour certains).	X	X
- Peu d'intérêt historiquement manifesté pour la conservation et la mise en valeur du site.	X	
- Milieu naturel sensible aux perturbations d'origine anthropique.	X	

- Développer et maintenir des activités d'observation du panorama laurentien et d'interprétation de la nature du secteur de concert avec la vocation de conservation.

7.2. Préfaisabilité et prise en charge du site

Préfaisabilité

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient une étude de préfaisabilité. Ainsi dans l'optique d'une amélioration de l'accessibilité et/ou du développement d'activités d'observation et d'interprétation, cette étude devrait principalement aborder la composante financière. Il convient de souligner que toute intervention physique nécessiterait, outre des frais d'aménagement, des frais récurrents d'entretien dont il faut tenir compte.

La majeure partie d'un projet de conservation conforme aux orientations émises à la section précédente semble d'emblée tout à fait réalisable en raison des frais relativement réduits qu'il impliquerait. Dans un premier temps, ceux-ci consisteraient plus particulièrement en des frais de représentation et de concertation avec les divers intervenants concernés par le projet en plus des frais de sensibilisation et d'entretien.

Parmi les activités facilement réalisables, mentionnons de modestes activités d'interprétation de la nature (ex. : panneaux d'interprétation) et équipements légers d'observation (ex. : belvédère et élagage d'arbres le long de la route 138). De telles interventions ne requièrent qu'un apport financier minimal et pouvant être subventionnées par divers programmes. Enfin, la mise en œuvre d'un projet de conservation suggère aussi la mise en place d'activités de protection et de surveillance auxquelles sont associés des frais de personnel ou de service. Ce dernier poste d'opération du site pourrait en fait constituer l'investissement le plus important.

Un projet de conservation du site pourrait aussi permettre d'établir indirectement un système de suivi de cet habitat et de ses populations animales. Cela pourrait permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les composantes biologiques du secteur et sur les relations écologiques entre les espèces fauniques et leur milieu.

Dans l'éventualité où un projet de mise en valeur serait envisagé, il importerait d'inclure une composante de marché à l'étude de préfaisabilité. Cette composante devrait alors principalement aborder l'évaluation du potentiel de fréquentation touristique de l'anse afin de le mettre en relief avec les coûts de réalisation d'un tel projet.

Gestion et prise en charge

La baie des Îlets Jérémie possède une valeur écologique suffisamment élevée pour justifier la mise en œuvre éventuelle d'un projet de conservation et pour susciter l'intérêt des niveaux de gouvernement tant municipal, que provincial et fédéral. Outre la municipalité de Colombier, les organismes gouvernementaux concernés seraient notamment la Société de la Faune et des Parcs du Québec, le Service canadien de la faune

et Pêches et Océans Canada. La tenure des habitats littoraux étant publique, le secteur « Terres » du ministère des Ressources naturelles du Québec serait également concerné par un tel projet. Par ailleurs, cette forte valeur écologique devrait également encourager la participation d'organismes intéressés à la conservation et à l'exploitation durable des milieux naturels tels que Canards Illimités, la Fondation de la faune du Québec, le Fonds mondial pour la nature, Habitat faunique Canada, la Fédération québécoise de la Faune, le Conseil Régional de la Faune de la Côte-Nord, le Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord, l'Association regroupant les chasseurs fréquentant le marais à Hickey, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, etc. Au chapitre de la mise en valeur du site, l'Association Touristique Régionale de Manicouagan pourrait également être mise à contribution.

Bien que plusieurs partenaires potentiels puissent être identifiables, il faut néanmoins un organisme pour veiller à la mise en œuvre du projet et à la gestion courante des activités dans le secteur des Îlets-Jérémie. Cet organisme pourrait être soit directement le service des parcs et espaces verts de la municipalité, soit un organisme paramunicipal voué à ce genre d'action, soit un autre organisme existant se montrant intéressé au projet ou encore un nouvel organisme créé par des citoyens de Colombier ou de la région. Ultimement, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants. Toutefois, la situation idéale serait la prise en charge de la gestion du site par des représentants du milieu. De cette façon, les orientations prises pour le développement du site correspondraient davantage aux besoins réels de la collectivité locale.

8.0 RÉFÉRENCES

- BEAULIEU, H. 1992. *Liste de la faune vertébrée susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BÉLISLE, J. M. 1990. *Inventaire de suivi des héronnières à Grand Héron (*Ardea herodias*) sur la Côte-Nord, été 1989*. Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Baie-Comeau. Rapport technique. 12 p.
- BIOREX, 1996. *Création d'une base de donnée géoréférencée sur les ressources halieutiques et leurs habitats : Fyord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêche et Océan. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2 : fiches descriptives des ressources par municipalité)
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xx p. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE. 1998. *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Page multiple et annexes.
- DRYADE, 1980. *Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des Îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la Faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- GÉNIVAR S.D. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé par Génivar.
- LAVOIE, G. 1992. *Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec*. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 180 p.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la Faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.

- MARIE-VICTORIN, Frère. 1964. *La Flore laurentienne*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT inc. 1998. « Profil de la rive nord de l'estuaire ». Dans : *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.
- PETERSON, R. T. 1980. *Les oiseaux de l'est de l'Amérique du Nord*. Les Guides Peterson. Éditions Marcel Broquet Inc. 384 p.
- PROCÉAN INC. 1995. *Développement de la pêche à la Mye (*Mya arenaria*) sur la Côte-Nord du Québec*. Rapport final présenté à Pêches et Océans Canada. III + 35 p. + annexes.